



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 25448

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. En effet, la tertiarisation de notre économie entraîne l'apparition de nouveaux métiers et le nombre de professionnels libéraux et des professions libérales connaît une constante augmentation dans notre pays. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des dispositions afin d'assurer une meilleure représentation conforme à l'importance et au poids socio-économique de ces professions au sein du Conseil économique et social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique et social. Le Conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement. En conséquence, la composition du Conseil traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation, toutefois, ne saurait être ni exhaustive ni exactement proportionnelle. Par ailleurs, une modification de la composition du CES nécessite une loi organique. La mise en oeuvre des priorités législatives au cours de la présente session ne permet malheureusement pas d'envisager la discussion au Parlement d'un tel projet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25448

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 855

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 162